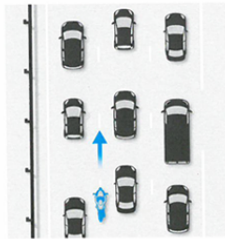
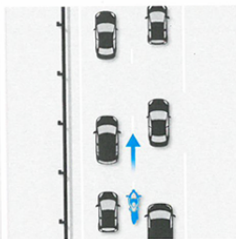


## OÙ PEUT-ON CIRCULER EN INTER-FILES ?



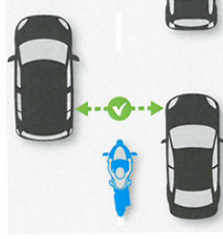
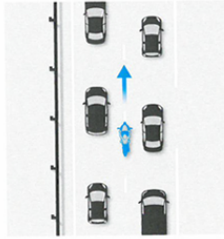
❶ La circulation inter-files pour les deux-roues motorisés est autorisée dans les 11 départements concernés par l'expérimentation, uniquement sur les autoroutes et les routes à au moins deux fois deux voies séparées par un terre-plein central et où la vitesse autorisée est comprise entre **70 et 130 km/h**.



❷ Les deux-roues motorisés doivent circuler entre les deux files de véhicules les plus à gauche de la chaussée.

La circulation inter-files reste interdite en ville et sur les routes non séparées par un terre-plein central.

## QUAND PEUT-ON CIRCULER EN INTER-FILES ?



❸ La circulation inter-files est autorisée **lorsque la circulation est dense** et qu'elle s'établit en files ininterrompues sur toutes les voies.



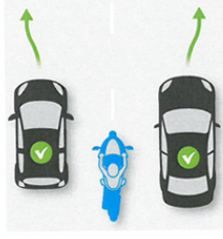
❹ Pour rouler en inter-files, l'espace entre les véhicules doit être suffisant ; le deux-roues motorisé ne doit **pas forcer le passage**.

La circulation inter-files est interdite lorsqu'une voie est en travaux ou couverte de neige ou de verglas.



En inter-files, la vitesse des deux-roues motorisés est limitée à 50 km/h.

## ET BIEN SÛR...



❺ Laissez un espace suffisant pour **faciliter la circulation** des motocyclistes qui roulent en inter-files.



❻ Vérifiez toujours dans votre **retroviseur** et contrôlez les **angles morts** avant tout changement de file.

❼ Veillez à actionner le **clignotant** avant de changer de file.



**ATTENTION :** évitez les manœuvres brusques.